

REVUE DE PRESSE DU 9 OCTOBRE 2008

Des éoliennes produites à Sainte-Anne-des-Monts pour Saint-Maxime-du-Mont-Louis

(Mont-Louis) Le fabricant d'éoliennes AAER de Bromont a été choisi par le promoteur Northland Power pour fournir 61 éoliennes d'une valeur de quelque 140 millions \$ destinées au parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis en Haute-Gaspésie.

Quelques dizaines d'emplois seront créés dans l'ex-usine de la compagnie Sipelo à Sainte-Anne-des-Monts où seront fabriqués des convertisseurs de puissance et des panneaux électriques.

«Il y aura des retombées pour Sainte-Anne-des-Monts d'ici Noël, où la municipalité et sa mairesse Micheline Pelletier nous ont toujours offert leur collaboration. On peut parler de quelques dizaines d'emplois. Cette usine suivra l'évolution de notre usine de Bromont», a dit Dave Gagnon, président et chef de la direction d'AAER à Bromont, où travaille plus d'une centaine de personnes.

Pour AAER à Mont-Louis, il s'agit d'une première commande majeure pour l'éolienne de 1,65 MW sous licence d'AMSC Windtec, filiale d'American Superconductor Corporation.

«C'est en termes de quantité notre plus important contrat. Le nerf de la guerre, c'est la chaîne des approvisionnements. Sauf la fondation, nous livrons toutes les composantes de l'éolienne», souligne M. Gagnon qui donne aussi comme exemple de fournisseur les pièces de fonte (plate-forme) fabriquées par Métallurgie Castech de Thetford Mines.

Les travaux de Mont-Louis débuteront au milieu de 2009 par la construction de routes. L'exploitation commerciale est prévue pour décembre 2010.

Les efforts de la mairesse Pelletier sont enfin récompensés. «Nous nous réjouissons de ce contrat. Malgré que AAER n'ait rien eu dans l'appel d'offres de 2000 MW, nous n'avons pas arrêté d'intéresser cette compagnie puisque nous sommes en train de faire les plans et d'aménager l'ancien local de Spielo. C'était attendu qu'il venait à Sainte-Anne-des-Monts. Il restait à savoir comment faire les choses.»

General Electric devait initialement fabriquer les turbines du parc de Mont-Louis de 100,5 MW.

«GE nous a dit qu'il ne pouvait pas nous fournir des turbines pour le parc de Mont-Louis. À AAER, nous avons réservé des turbines et négocié un contrat», a précisé, au Soleil, Victor Pergatt, porte-parole de Northland Power, qui exploite aussi le parc éolien Mont-Miller de 54 MW à Murdochville et aménage actuellement à Saint-Léandre et à Saint-Ulric (Matane) un parc éolien de 150 MW équipé de turbines General Electric au coût de 268 millions \$ pour une mise en production en décembre 2009. (Le Soleil)

Accueil favorable au document Énergie éolienne et acceptabilité sociale

(Carleton) Les élus de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches accueillent favorablement le document Énergie éolienne et acceptabilité sociale, qui servira à guider les élus municipaux devant cheminer avec un promoteur éolien.

Le document est le fruit d'une collaboration entre les Conférences régionales des élus (CRÉ) de ces quatre régions et le Conseil régional de Poitou-Charentes, appuyée par les recherches de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université de La Rochelle.

C'est d'ailleurs la présidente de la région française Poitou-Charentes, Ségolène Royal, ex-candidate socialiste à la présidentielle française, qui a signé la préface de ce guide.

Le président de la CRÉ Gaspésie?Îles-de-la-Madeleine, Bertrand Berger, estime que le document n'arrive pas tardivement, même si les relations entre des groupes de citoyens et des promoteurs éoliens ont parfois été tendues dans le passé.

«Il faut se baser sur l'expérience vécue pour améliorer le fonctionnement», note M. Berger, qui rappelle que le déploiement du deuxième bloc d'énergie éolienne lancé par Hydro-Québec en mai se déroule déjà mieux que celui des 1000 mégawatts de 2004.

Peu enclin à commenter en détails l'aspect financier des projets, M. Berger rappelle que le guide a surtout pour but «de ne pas oublier des étapes, de s'assurer que l'ensemble des intervenants puisse intervenir de façon structurée, dans le calme et qu'ils soient entendus».

Le guide de 154 pages décortique un projet éolien sous l'angle du cadre réglementaire et institutionnel (environnement, zonage agricole, schéma d'aménagement des MRC...), des fondements de l'acceptabilité sociale (processus décisionnel, milieu social), du rôle et de la responsabilité des élus, de l'impact des projets en plus de proposer une grille de calcul des revenus générés par les parcs éoliens.

Les élus municipaux ont aussi à leur disposition pas moins de 26 fiches, par exemple sur la perturbation des sols, l'intégration paysagère ou la cohabitation des usages, pour apprécier un projet de parc éolien, incluant des suggestions sur des mesures d'atténuation ou des interventions.

«La mission du guide n'était pas de porter un jugement sur ce qui s'est fait jusqu'à maintenant dans cette filière», note Evariste Feurty, co-auteur du guide.

Le promoteur Northland Power accueille favorablement ce nouvel outil. «Je n'ai pas vu dans le guide des éléments qui viendraient interférer ou changer des choses mais plutôt aider à se diriger dans la bonne direction et à éviter certains conflits. Notre parc éolien à Murdochville est très bien, selon l'étude de cas du guide. L'ajustement se fait entre les élus et les promoteurs qui suivent les règlements en vigueur», commente Eva Robichaud, de Northland Power.

Dans les études de cas, Bruno Jean, directeur du Centre de recherche sur le développement territorial à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), dit «entendre plus parler des retombées pour les populations locales, soit par les municipalités, les modèles coopératifs ou l'État lui-même en comparant les coûts et avantages des retombées versus les inconvénients».

L'Unité de recherche sur le développement territorial et la filière éolienne de l'UQAR termine actuellement six études de cas sur l'acceptabilité sociale de cette source énergétique grâce à un don de 1 million \$ fait à la Fondation de l'UQAR par Hydro-Québec. (Le Soleil)

Trophée Culinaire 2008

Le trophée culinaire France-Gaspésie 2008 a eu lieu vendredi le 3 octobre dernier dans les cuisines du centre de formation C.-E.-Pouliot à Gaspé.

Ce sont quatre cuisiniers qui ont participé au concours afin de cuisiner des produits du terroir gaspésien. Le grand gagnant est Yannick Fortin originaire de Gaspé. C'est grâce au plat qu'il a créé qu'il se mérite trois prix dont un stage d'un mois en France dans un établissement français de restauration, un autre stage toujours en France d'une durée d'un mois avec un maître pâtissier ainsi que deux jours de stage au restaurant français Le pont de l'Ouysse. Ces stages sont prévus en février et mars 2009.

Pour le prix coup de cœur des médias, il a été décerné à Dave Boulay de l'Anse-au-Griffon ce qui lui a permis de remporter une assiette en terre cuite et un moulin à poivre en érable confectionné par Bernard Bujold, un artisan du bois de Caplan. (Radio-Gaspésie)

Crise de la forêt : 2 ans plus tard : Pourquoi investir dans la forêt québécoise?

<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/article/20081009/LAINFORMER/810091032/5891/LAINFORMER01> - (La Presse)

Le million d'utilisateurs des territoires fauniques mérite plus de considération dans la révision du régime forestier. (CNW-TELBEQ)

<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/October2008/08/c4435.html>